

Motion « Pic du Pétrole »

- Considérant que les énergies fossiles existent en quantités limitées sur notre planète ;
- Considérant que la Belgique est entièrement dépendante de ses importations en produits pétroliers pour son développement économique et social ;
- Considérant que la Belgique a ratifié le protocole de Kyoto visant à diminuer les gaz à effet de serre ;
- Considérant que la diminution des ressources en pétrole sera accompagnée d'une augmentation exponentielle du coût de l'énergie et qu'il y a lieu de se préparer à cette mutation économique, sociale et environnementale ;
- Considérant les conséquences sociales et économiques qu'il en résultera pour les citoyens et les collectivités ;
- Considérant les études réalisées au sein de l'Université de Mons-Hainaut par les scientifiques regroupés au sein de « l'ASPO-Belgique » ;
- Vu la proposition de motion du Groupe ECOLO déposée par le conseiller communal ECOLO François RION ;

Le Conseil communal délibérant en séance publique le2008 :

décide :

- De participer à la prise de conscience de la problématique énergétique ;
- De prendre l'initiative d'une large réflexion et d'une action de sensibilisation des acteurs économiques, sociaux et culturels communaux aux défis posés par le « Pic pétrolier » ;
- De créer une commission « Energie : conséquences liées au Pic du pétrole » pluridisciplinaire ouverte à tous quelle que soit leurs opinions politiques ou autres ;
- D'étudier les solutions les plus respectueuses pour l'environnement pour diminuer la dépendance de la commune de Vielsalm aux énergies fossiles ;
- D'assurer la formation des fonctionnaires et mandataires communaux afin de favoriser la production et l'utilisation des énergies renouvelables ;
- D'inviter les responsables politiques, pédagogiques et administratifs de l'enseignement à fournir une information objective et complète aux élèves et étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement secondaire et supérieur ;
- D'étudier l'impact social et économique sur les personnes et familles les plus faibles et de prendre des initiatives dès maintenant afin de minimiser au maximum ce futur impact.

- De transmettre la présente motion :

1. Au Gouverneur et au Conseil provincial de la Province de Luxembourg ;
- ~~2. Au Premier ministre du Gouvernement fédéral ;~~
3. Au Ministre-Président du Gouvernement wallon ;
- ~~4. A la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française ;~~

- 5. Au Ministre du Climat et l'Energie ;**
- 6. Au Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial**
- 7. Aux Collèges des communes limitrophes de Vielsalm ;**
- 8. Au responsable de l'ASPO-Belgique à l'UMH MONS.**

**Adopté par le Conseil communal de Vielsalm
En séance à Vielsalm, le2008**